

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

## ARRETÉ DU MAIRE

### PORTANT FERMETURE DU PASSAGE PIETONS ENTRE LA RUE DE HAUTEFEUILLE ET LA RUE DU PARC

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de démolition et de reconstruction du mur de clôture situé au 23 rue de Hautefeuille doivent être réalisés, à compter du **lundi 5 décembre 2022**, par la Société MRG sise 17 rue De Gerofosse à ETAMPES (91150).

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de fermer le passage piétons entre la Rue de Hautefeuille et la Rue du Parc,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1°** - À compter du **lundi 5 décembre 2022** et jusqu'à la fin des travaux, le passage piétons sera fermé entre la Rue de Hautefeuille et la Rue du Parc.

**ARTICLE 2°** - Le bénéficiaire est en charge de se conformer aux dispositions et contraintes faites aux entreprises.

**ARTICLE 3°** - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'Entreprise chargée desdits travaux.

**ARTICLE 4°** - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la Société MRG sise Société MRG sise 17 rue De Gerofosse à ETAMPES (91150).

Certifié exécutoire compte tenu  
de la Publication le 29 novembre 2022

Fait à Égly, 29 novembre 2022

Le Maire d'Égly  
  
Édouard MATT

Le Maire d'Égly  
  
Édouard MATT